



**Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
Commission Fédérale contre le Racisme
Commissione Federale contro il Razzismo
Cumissiu Federala cunter il Razzissem**



La CFR instaure une collaboration avec les autorités cantonales et les organisations non gouvernementales

La Commission fédérale contre le racisme a rencontré pour la première fois des délégués des cantons afin d'étudier les possibilités de collaboration. Il a été décidé qu'un échange d'informations sur les mesures préventives en matière de racisme et sur l'application de l'article pénal 261^{bis} aurait lieu régulièrement.

A l'occasion d'une autre rencontre, les membres de la CFR ont discuté avec des représentantes et des représentants de quelque 40 organisations non gouvernementales (ONG) des moyens de lutter contre le racisme dans les domaines suivants: école et éducation, politique et culture, public et médias, monde du travail, autorités et institutions. Des campagnes communes sont prévues.

Lors de sa séance plénière du 12 septembre, la CFR a traité les réactions suscitées par sa prise de position sur le modèle des trois cercles concernant la politique des étrangers, modèle qu'elle avait critiqué pour des raisons de principe. La CFR maintient qu'elle juge particulièrement problématique l'application concrète du modèle au cas de l'ex-Yougoslavie. L'une des conséquences de la relégation de l'ex-Yougoslavie dans le troisième cercle est que le permis de séjour des saisonniers venant de ce pays n'est pas renouvelé. La CFR persiste à croire que l'expulsion de ces personnes attise le racisme et que cette mesure ne peut qu'être ressentie comme raciste par les personnes concernées. En effet, elle ne touche de manière discriminatoire que certaines ethnies bien définies et déclare d'un jour à l'autre ces dernières comme étant d'une "culture étrangère" et "non intégrables".